

# Eclairer ne signifie pas justifier

Autor(en): **Droz, Jean-Pierre**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **144 (1999)**

Heft 3

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-348677>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

J.-P. Droz:

## Eclairer ne signifie pas justifier

Suite à la parution de l'article «Eclairage» dans la RMS de décembre dernier, la CICAD a exprimé son désaccord avec cette approche. Aussi paraît-il nécessaire de préciser notre pensée, afin de dissiper tout malentendu.

■ L'article ne se voulait en aucun cas être une justification de la Shoah, car il est impensable de justifier l'injustifiable. Bien au contraire, il se voulait une mise en garde adressée à notre société, de ne pas tomber dans le piège de l'anti-judaïsme que pourrait susciter la question des fonds en déshérence notamment, puisque d'actualité. Le message de tout homme, qui veut contribuer à la guérison du monde, ne peut être que **Pardon, Tolérance, Ouverture**, mais pas **Oubli**. Une invitation donc à se pencher sur ce passé douloureux, en particulier sur les années trente et l'horreur de la dernière guerre mondiale.

■ L'article est né d'une lecture objective du livre des *Actes des Apôtres*, qui relate une attitude pacifique des premiers chrétiens face à l'opposition suscitée au Sanhédrin<sup>1</sup>. Cette

attitude reflétait d'ailleurs celle de Jésus de son vivant. Hélas, elle ne fut pas suivie. Quelques générations plus tard, des chrétiens ont voulu s'ériger en juges, passant outre le message de Pardon, donnant ainsi naissance au courant anti-juif.

■ Aucun chrétien de bonne foi, qui a étudié la Bible, ne peut nier la valeur du Judaïsme. C'est en effet ce dernier, bien avant la Révolution française, qui a introduit dans la conscience universelle les principes de base des droits humains. A un moment donné de son histoire, le Judaïsme s'est trouvé en contradiction avec ses propres principes. Citons ici, pour exemple, le respect rigoureux du Sabbat au détriment de l'humain. La voix du prophète, celle d'Esaïe en particulier, s'est élevée à plusieurs reprises contre tout ce qui menace l'essence même de la foi.

■ Il est vrai que l'article se voulait un survol théologique et historique rapide, en vue d'éclairer, de rendre davantage compréhensible une situation contemporaine souvent mal comprise, voire interprétée faussement. Notre propos s'est toujours voulu probe, dénonçant la haine qui justement conduit, aujourd'hui encore, vers l'intégrisme, le totalitarisme, sources de grands malheurs et d'immenses souffrances.

■ Finalement, à tous ceux que la question interpelle, nous recommandons vivement la lecture du livre de Marc-André Chaguéraud, *Tous coupables?* (Genève, Editions Labor et Fides; Paris, Editions du Cerf, 1998.)

Colonel EMG  
Jean-Pierre Droz

<sup>1</sup>Ancien conseil suprême du Judaïsme siégeant à Jérusalem et présidé par le Grand Prêtre. Ce conseil, créé à la fin du III<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ, cessa d'exister en fait après la destruction du Temple en l'an 70 de notre ère.